



Compte rendu de la Réunion du 20 juin 2017

Avec Madame la Directrice de Cabinet

du Ministre chargé de la forêt

**Cette réunion fait suite au boycott de la CPS IAE de l'ONF par les représentants des personnels et à l'alerte qu'ils ont portée via la CAP Centrale des IAE avec une déclaration liminaire intersyndicale.**

**Les membres de la délégation des représentants des IAE ont pu insister sur les points suivants :**

- Les dysfonctionnements de la gestion des IAE au sein de l'ONF qui sont symptomatiques de la dégradation du climat social et des conditions de travail dans cet établissement.
- La note sur la mobilité n'est qu'un triste exemple du non-respect des règles du statut général de la fonction publique. Elle n'a pas fait l'objet d'une consultation de la DGAFP. De plus elle va à l'encontre de la circulaire relative aux parcours professionnels.
- La direction générale de l'ONF passe une nouvelle fois en force avec ces dispositions qui ont été rejetées à l'unanimité par les représentants des personnels.

**La Directrice de Cabinet du Ministre chargé de la forêt après avoir entendu ces premières remarques a pris les engagements suivants :**

- Un respect total des règles de la fonction publique : « rien que les règles toutes les règles ».
- Une analyse exhaustive de la note mobilité par les services du ministère en lien avec le cabinet.
- Une identification et clarification des fonctions qui relèvent des compétences des IAE.

**Les membres de la délégation des représentants des IAE ont pu également insister sur les points suivants concernant la dégradation du climat social à l'ONF.**

- La situation à l’ONF est en constante dégradation depuis 2 ans et malgré les signalements répétés il n’y a eu aucune prise en compte des alertes des représentants des personnels, mais une impression d’abandon des 9 000 personnels de l’ONF (qui fournissent du travail à 200 000 salariés de la filière bois) et d’une volonté de laisser faire !
- Les engagements pris lors de la réunion au format Comité Technique Ministériel (CTM) du 30 janvier 2017, suite à l’appel au secours des représentants des personnels au CCHSCT de l’ONF, relayé unanimement par les représentants des personnels au CTM du MAA du 15 décembre 2016, n’ont pas été suivis d’effets.
- Le non-respect de plusieurs engagements du COP comme, entre autres, le maintien du modèle économique, le 5.3 sur le dialogue social (les IRP n’étant pas consultées sur les textes les plus importants - instruction sur les métiers par exemple – ou réduites à un point de passage obligé sans dialogue possible ... ).
- Le non-respect des conclusions de l’Audi Socio-Organisationnel de 2012 avec, notamment, la suppression du poste d’Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.
- Le non-respect des textes (lois, décrets et arrêtés) que ce soit ceux du code du travail, de la fonction publique, du fonctionnement des Comités Techniques ou des Commissions Admiratives Paritaires avec pour conséquence un dialogue social inexistant.
- L’absence du respect de règles de déontologie dans la gestion des ressources humaines : conflits d’intérêts, intimidations, management par la terreur (débarquements, déplacements d’office et licenciements, pressions à la mobilité...).

**La Directrice de Cabinet du Ministre chargé de la forêt après avoir entendu nos remarques a pris les engagements suivants :**

- de revoir l’ensemble des organisations syndicales représentatives à l’ONF rapidement, après une analyse exhaustive de la situation par les services du ministère en lien avec le cabinet.

**En conclusion les membres de la délégation des représentants des IAE sont :**

- Satisfait de l’écoute positive et de l’attention portée par la Directrice de Cabinet aux légitimes réclamations portées par les IAE qui se sont fait les portes paroles de tous les personnels de l’ONF.
- Demandeurs de l’arrêt de la pression tant sur l’encadrement, qui a perdu toute confiance dans la Direction Générale, que sur les représentants des personnels avant de mettre en place un réel dialogue social sain et constructif.